

REUNION DU 27 MARS 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT le 27 mars à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 suffrages exprimés : 17

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, Ms CAILLOU, DARAN, LAURENT, BARDET, BOULMIER, TERRIGEOL, WANNER, FAVROUL, ALCALA, JACQUART, BERTRAND, THIBEAU, BLOCK, GRENIER DE CARDENAL, POULAIN-RHEM, VEILLON

POUVOIRS DONNES : Mme CORGIBET LAPOTRE à Mr GRENIER DE CARDENAL

Le Conseil a élu Mr THIBEAU en qualité de secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2007

Le maire ayant donné connaissance du compte rendu de la réunion du 16 janvier 2007, celui-ci est approuvé par le conseil municipal

Résultat du vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS TRAVAILLANT A TEMPS NON COMPLET

Mr Favroul Maire, explique que le receveur municipal nous a rappelé que les heures complémentaires payées aux agents ne travaillant pas à temps complet doivent être préalablement autorisées par le conseil municipal.

Il poursuit en indiquant que la situation de deux agents doit être régularisée :

Mr Moura qui dans le cadre de ses fonctions et du jumelage Bouliac-Saxon a accompagné les enfants de l'école primaire en suisse, et qui avant d'être titularisé en qualité d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives doit suivre une formation obligatoire l'obligeant à effectuer des heures complémentaires.

Mme Vignon pour les heures de remplacement qu'elle effectue quand un agent est malade.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le paiement d'heures complémentaires à

1-Mr Moura dans le cadre des missions d'encadrement menées à l'école pour le jumelage en 2007 et dans celui de sa formation pour être titularisé au grade d'ETAPS.

2-Mme VIGNON dans le cadre des missions de remplacement des agents d'entretien qu'elle effectue au groupe scolaire.

Résultat du vote : unanimité

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2007 AUTORISATION DE REGLEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX EMPLOYES MUNICIPAUX

Mr Favroul Maire, explique que dans le cadre des différentes élections, le personnel municipal participe à l'organisation et au bon déroulement du scrutin. Conformément au code

général des collectivités et au code de la fonction publique territoriale, il convient au conseil municipal d'autoriser le maire à indemniser les agents devant participer à l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2007. Ouï ces explications, vu le décret 86-252 du 20 février 1986, arrêté ministériel du 27 février 1962, le décret 2002-63 du 14 janvier 2002, l'arrêté du 14 janvier 2002, relatifs à l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election,

Vu le décret N°2002-60 du 14 janvier 2004 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire des agents participant à l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2007 comme suit :

- 1) Fonctionnaires et agents non titulaires exerçant les mêmes fonctions, de catégorie C : indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- 2) Directeur Général des Services et Rédacteur : Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

Résultat du vote : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006 BUDGET GENERAL

En préambule à la présentation du budget, Mr Favroul Maire remercie Mr Poulain-rhem, conseiller municipal délégué en charge des affaires financières pour sa préparation et son suivi budgétaire, Mr Alcalá I° adjoint, en charge des travaux et des services techniques, Mr Jacquart adjoint en charge des grands travaux et Mme Daran, conseillère municipale déléguée au centre de loisirs ainsi que les membres de leur commission respective pour leur travail. Le Maire présente ensuite le compte administratif et le compte de gestion 2006 comme indiqué ci-dessous.

Vote du Compte Administratif 2006 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 15 et de suffrages exprimés est porté à 16)

Sous la présidence de Monsieur Poulain-Rhem le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé et présenté par Mr Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
Fonctionnement	3 057 625.22 €	2 078 537.17 €	979 088.05 €
Investissement	421 542.53 €	722 955.25 €	-301 412.72 €
Restes à réaliser	24 531.30 €	118 785.12 €	-94 253.82 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote du Compte de Gestion 2006

(Le Maire étant revenu dans la salle, le nombre de conseillers est porté à 16 et de suffrages exprimés est porté à 17)

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul les budgets primitif de l'exercice 2006 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : unanimité

BUDGET GENERAL-AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice excédent</i>	: ... 309 841.42 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent	: ... 669 246.63 €
Résultat de clôture à affecter(A1) excédent	: ... 979 088.05 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

<i>Résultat de la section d'investissement</i>	:
Déficit de l'exercice	:... -301 412.72 €
Résultat comptable cumulé R 001 excédent:	
D 001 déficit	:
Dépenses d'investissement restant à réaliser	118 785.12 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	: 24 531.30 €
Solde des restes à réaliser :	: - 94 253.82€
Besoins (-) réel de financement	: - 395 666.54 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoins réel de financement (B) :	- 395 666.54 €
dégagé à la section d'investissement (r1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	583 421.51 €

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	583 421.51		395 666.54

Résultat du vote : unanimité

BUDGET PRIMITIF 2007-BUDGET GENERAL

Mr Favroul, Maire ayant présenté les résultats de l'exercice 2006, présente le projet de budget primitif 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1) vote le budget en Fonctionnement par chapitre, en Investissement par opération comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement:

002	Déficit de fonctionnement reporté	00.00
011	Charges à caractère général	725 300.00
012	Charges de personnel	1 050 000.00
65	Autres charges de gestion courante	320 187.16
66	Charges financières	43 781.00
67	Charges exceptionnelles	00.00
68	Dotations au amortissements	10 000.00
739	Reversement impôts et taxes	00.00
022	Dépenses imprévues autres dépenses	165 200.54
023	Virement section investissement ⁶	582 950.30

Recettes de fonctionnement:

603	Variation des stocks	00.00
70	Vente de produits	29 900.54
713	Variation des stocks	00.00
72	Travaux en régie	00.00
73	Impôts et taxes	1 789 641.95
74	Dot°, subv°, particip°	483 455.00
75	Autres prod.gest°	21 000.00
77	Produits exceptionnels	00.00
777	-values cession	00.00
79	Transfert de charges	0.00
013	Atténuation de charges	4 000.00
002	Excédent fonctionnement	583 421.51

TOTAL **2 897 419.00 €**

2 897 419.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement:

Opérat° financières	962 796.77
Opérat° 03 ateliers municipaux	440 312.40
Opérat° 04 trav. équip courant	114 000.00
Opérat° 05 mairie	20 000.00
Opérat° 06 salle des fêtes	100 000.00

Recettes d'investissement:

944 000.86
430 000.00
22 046.00
00.00
0.00

Opérat° 10 groupe scolaire	42 000.00	0.00
Opérat° 11 centre aéré	5 000.00	0.00
Opérat° 12 crèche	12 000.00	0.00
Opérat° 13 loc boue	20 000.00	00.00
Opérat° 19 plaine des sports	35 000.00	00.00
Opérat° 20 église	86 000.00	35 000.00
Opérat° 23 électrification	70 000.00	00.00
Opérat° 24 environnement	17 000.00	00.00
Opérat° 25 maison des associations	80 000.00	00.00
Opérat° 26 logements	9 887.99	00.00
Déficit 2006 reporté	301 412.72	582 950.30
Affectation 2006		395 666.54
Virement de la section de fonctionnement		
Restes a réaliser	118 785.12	24 531.30
TOTAL	2 434 195.00 €	2 434 195.00 €

2) *fixe les taux d'imposition comme suit*

Taxe d'Habitation	14.33%
Taxe Foncière Bâti	19.03%
Taxe Foncière non Bâti	69.26%

3) *Donne tous pouvoirs au Maire pour*

3.1 demander les subventions correspondantes aux opérations votées à l'Etat, à la Région, au Conseil Général et à tout autre organisme

3.2 signer les demandes d'autorisations de travaux correspondantes aux opérations votées

3.3 signer les conventions de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation des opérations votées

3.4 lancer les procédures de consultation des entreprises conformément au code des marchés pour tous les travaux correspondants aux opérations votées

3.5 signer les marchés et toute autre pièce correspondante aux opérations votées.

Résultat du vote : unanimité

**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006
BUDGET CENTRE DE LOISIRS**

Le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2006 comme indiqué ci-dessous.

Vote du Compte Administratif 2006 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 15 et de suffrages exprimés est porté à 16)

Sous la présidence de Monsieur Poulain-Rhem le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé et présenté par Mr Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT (+)
---------	----------	----------	--------------

DEFICIT (-)

Fonctionnement	94 553.89 €	92 194.26 €	2 359.63 €
Investissement	1 031.89 €	1 031.89 €	00.00 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote du Compte de Gestion 2006

(Le Maire étant revenu dans la salle, le nombre de conseillers est porté à 16 et de suffrages exprimés est porté à 17) .Le Conseil Municipal après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul les budgets primitif de l'exercice 2006 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : unanimité

BUDGET CENTRE DE LOISIRS-AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice excédent</i>	:	...
<i>Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent</i>	:	...7 760.16 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	:	... 2 359.63 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

<i>Résultat de la section d'investissement</i>	:	
Déficit de l'exercice	:	... 00.00 €
déficit	:
<i>Résultat comptable cumulé R 001 excédent:</i>		
D 001 déficit	:	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées et restes à réaliser	:	

Recettes d'investissement restant à réaliser	:	
Solde des restes à réaliser :	:	0.00 €
(B) Besoins (-) réel de financement	:	0.00 €
→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoins réel de financement (B) :		0.00 €
dégagé à la section d'investissement (r1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement		2 359.63 €
TOTAL (A1)		

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	2 359.63		0.00

Résultat du vote : unanimité

BUDGET PRIMITIF 2007/CENTRE DE LOISIRS

Mr Le Maire ayant présenté les résultats de l'exercice 2006, présente le projet de budget primitif 2007. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1) vote le budget comme suit

Dépenses de fonctionnement	101 300.00 €
Recettes de fonctionnement	101 300.00 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recette d'investissement	0.00 €

2) Fixe à la participation du budget général de la commune à 39 000 €

Résultat du vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Ont signé les membres présents